



Parques de Sintra

# DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

## Attribution de billets aux citoyens résidant sur le territoire portugais

### Table des matières

1. Préambule .....	2
2. Contrôle d'accès aux Parcs et aux Monuments .....	3
3. Quels sont les fondements du traitement de données à caractère personnel ? .....	3
4. Quels sont les fondements, les finalités et la durée de conservation du traitement des données à caractère personnel ? .....	4
5. Droits des personnes concernées .....	5
6. Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.....	5
7. Exercice des droits des personnes concernées.....	5



PARQUES DE SINTRA – MONTE DA LUA S.A.

Parque de Monserrate, 2710 – 405 Sintra, Portugal | +351 2192 37 300 | info@parquesdesintra.pt | www.parquesdesintra.pt

ACTIONNAIRES : État – Direction générale du Trésor et des Finances | Institut pour la Conservation de la Nature et des Forêts. I.P. | Turismo de Portugal, I.P | Mairie de Sintra



## Parques de Sintra

### 1. Préambule

Parques de Sintra – Monte da Lua, SA (ci-après désignée « Parques de Sintra »), personne morale identifiée par le n° 505 174 839, ayant son siège à Parque de Monserrate, 2710-405 Sintra, est l'entité responsable de la gestion du parc et palais de Pena, des jardins et du palais de Monserrate, du château des Maures, du couvent des Capucins, du jardin et du chalet de la comtesse d'Edla, du palais national de Sintra, du palais national de Queluz et de l'École portugaise d'art équestre. Parques de Sintra agit en tant que responsable du traitement en vertu du règlement général sur la protection des données (RGPD), dans le cadre de l'accès aux propriétés que l'entreprise gère et des différents services qu'elle fournit.

La présente déclaration de confidentialité contient des informations sur la manière dont sont collectées et traitées les données à caractère personnel lors de l'application de la gratuité d'accès aux propriétés dont l'entreprise à la charge à tous les citoyens résidant au Portugal.

Pour davantage de renseignements, nous vous recommandons de consulter les documents suivants, disponibles sur le site web de Parques de Sintra :

- Politique de confidentialité ;
- Conditions générales de vente.

Si vous avez des questions, veuillez nous contacter à cette adresse électronique [dpo@parquesdesintra.pt](mailto:dpo@parquesdesintra.pt).



PARQUES DE SINTRA – MONTE DA LUA S.A.

Parque de Monserrate, 2710 – 405 Sintra, Portugal | +351 2192 37 300 | [info@parquesdesintra.pt](mailto:info@parquesdesintra.pt) | [www.parquesdesintra.pt](http://www.parquesdesintra.pt)

ACTIONNAIRES : État – Direction générale du Trésor et des Finances | Institut pour la Conservation de la Nature et des Forêts. I.P. | Turismo de Portugal, I.P | Mairie de Sintra



## Parques de Sintra

### 2. Contrôle d'accès aux Parcs et aux Monuments

Parques de Sintra a mis en place, à partir du 2 janvier 2024, la gratuité d'entrée aux parcs et monuments sous sa gestion pour tous les résidents au Portugal, et ce, les dimanches et jours fériés.

Dans le cadre de ce processus, Parques de Sintra traite vos données personnelles en raison de la nécessité de confirmer l'identité des acheteurs de billets lorsqu'ils souhaitent accéder aux parcs et monuments. Le traitement des données à caractère personnel repose sur l'exécution du contrat avec la personne concernée et sur l'intérêt légitime de Parques de Sintra, afin d'identifier les personnes accédant aux parcs et aux monuments et de s'assurer que leur identité coïncide avec celle des acquéreurs des billets, en imprimant 23 caractères du nom sur le billet, afin d'anonymiser l'identité de la personne souhaitant bénéficier de la gratuité, garantissant ainsi la capacité de Parques de Sintra à préserver le processus d'entrée pour tous les résidents au Portugal.

À cette fin, vos données personnelles ne seront conservées que durant le processus d'achat à la billetterie, jusqu'à l'émission du billet, sans qu'il y ait aucun enregistrement dans des bases de données ou aucun partage avec d'autres organismes.

### 3. Quels sont les fondements du traitement de données à caractère personnel ?

Aux termes du Règlement général sur la protection des données, le « traitement de données à caractère personnel » est une opération ou un ensemble d'opérations, effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel. Parques de Sintra peut procéder au traitement de vos données à caractère personnel sur les fondements suivants :

- a) la personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques (article 6, paragraphe 1, point a)) ;
- b) le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci (article 6, paragraphe 1, point b)) ;



PARQUES DE SINTRA – MONTE DA LUA S.A.

Parque de Monserrate, 2710 – 405 Sintra, Portugal | +351 2192 37 300 | info@parquesdesintra.pt | www.parquesdesintra.pt



## Parques de Sintra

- c) le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la société Parques de Sintra est soumise (article 6, paragraphe 1, points c), d), e)) ;
- d) le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par Parques de Sintra ou par des tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée qui exigent une protection des données à caractère personnel, notamment lorsque la personne concernée est un enfant (article 6, paragraphe 1, points f)).

### 4. Quels sont les fondements, les finalités et la durée de conservation du traitement des données à caractère personnel ?

Dans le cadre de l'attribution de l'accès gratuit, les dimanches et jours fériés, aux personnes résidant au Portugal, Parques de Sintra procède au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du Règlement général sur la protection des données et de la législation y afférente, pour les finalités décrites ci-dessous.

Finalité	Fondement	Durée de conservation
Émission de billet pour résident au Portugal et autorisation – Impression du nom sur le billet d'entrée	Exécution du contrat Intérêt légitime	Tant que le processus d'achat n'est pas conclu à la billetterie. Après sa conclusion et l'émission du billet d'entrée, Parques de Sintra ne conserve pas les noms.
Émission de facture et respect d'obligations de nature fiscale et comptable	Exécution du contrat Respect d'une obligation légale	10 ans



PARQUES DE SINTRA – MONTE DA LUA S.A.

Parque de Monserrate, 2710 – 405 Sintra, Portugal | +351 2192 37 300 | info@parquesdesintra.pt | www.parquesdesintra.pt

ACTIONNAIRES : État – Direction générale du Trésor et des Finances | Institut pour la Conservation de la Nature et des Forêts. I.P. | Turismo de Portugal, I.P | Mairie de Sintra



## Parques de Sintra

### 5. Droits des personnes concernées

Dans le cadre de l'attribution d'entrées gratuites aux résidents au Portugal, la personne concernée dispose du droit de, dans les limites de la loi, s'opposer au traitement de ses données et d'exercer d'autres droits. Si vous vous opposez au traitement de vos données à caractère personnel, Parques de Sintra se réserve le droit de ne pas délivrer de billet gratuit. Si vous retirez votre consentement, cela ne compromet pas la licéité du traitement effectué jusqu'à cette date.

La personne concernée dispose également du droit d'être informée, dans les termes prévus par loi, en cas de violation de ses données à caractère personnel, et peut déposer une plainte auprès des autorités compétentes.

### 6. Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle

Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, concernant des questions portant sur le traitement de leurs données à caractère personnel. Au Portugal, l'autorité de contrôle compétente est la Commission nationale de protection des données (Comissão Nacional de Proteção de Dados).

Pour davantage de renseignements à ce sujet, rendez-vous sur [www.cnpd.pt](http://www.cnpd.pt).

### 7. Exercice des droits des personnes concernées

Vous pouvez faire valoir vos droits auprès de Parques de Sintra en écrivant à l'adresse électronique [dpo@parquesdesintra.pt](mailto:dpo@parquesdesintra.pt). L'exercice de vos droits est gratuit, sans préjudice du fait que, en cas de demandes réitérées manifestement sans fondement, Parques de Sintra puisse exiger le paiement d'un montant raisonnable, en raison des coûts administratifs relatifs à la fourniture des informations, à la prise des mesures sollicitées, ou même refuser de donner suite à une demande.

En cas de doute raisonnable de la part de Parques de Sintra quant à l'identité de la personne physique qui présente la demande, l'entreprise peut solliciter des informations supplémentaires pour confirmer son identité.



PARQUES DE SINTRA – MONTE DA LUA S.A.

Parque de Monserrate, 2710 – 405 Sintra, Portugal | +351 2192 37 300 | [info@parquesdesintra.pt](mailto:info@parquesdesintra.pt) | [www.parquesdesintra.pt](http://www.parquesdesintra.pt)

ACTIONNAIRES : État – Direction générale du Trésor et des Finances | Institut pour la Conservation de la Nature et des Forêts. I.P. | Turismo de Portugal, I.P | Mairie de Sintra